UNIVERSITÉ DE BORDEAUX II
Unités d'Enseignement et de Recherche
des Sciences medicales et pharmaceutiques

Année 1974 – Thèse n° 180

Contribution à l'étude historique de l'épidémie de Peste de Cognac en 1629

Thèse pour le Doctorat en Médecine

présentée et soutenue publiquement

le jeudi 18 juillet 1974

par Alain JEAN
né le 25 février 1948 à Cauderan (Gironde)

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

M. A. SERISÉ	Professeur	Président
M. P. FRÉOUR	Professeur	
M. H.-J. LAZARINI	Professeur	Juges
M. J. BERNADOU	Agrégé	

Éditions Bergeret, 71, rue Leyteire – BORDEAUX
Tél. (56) 91.12.59

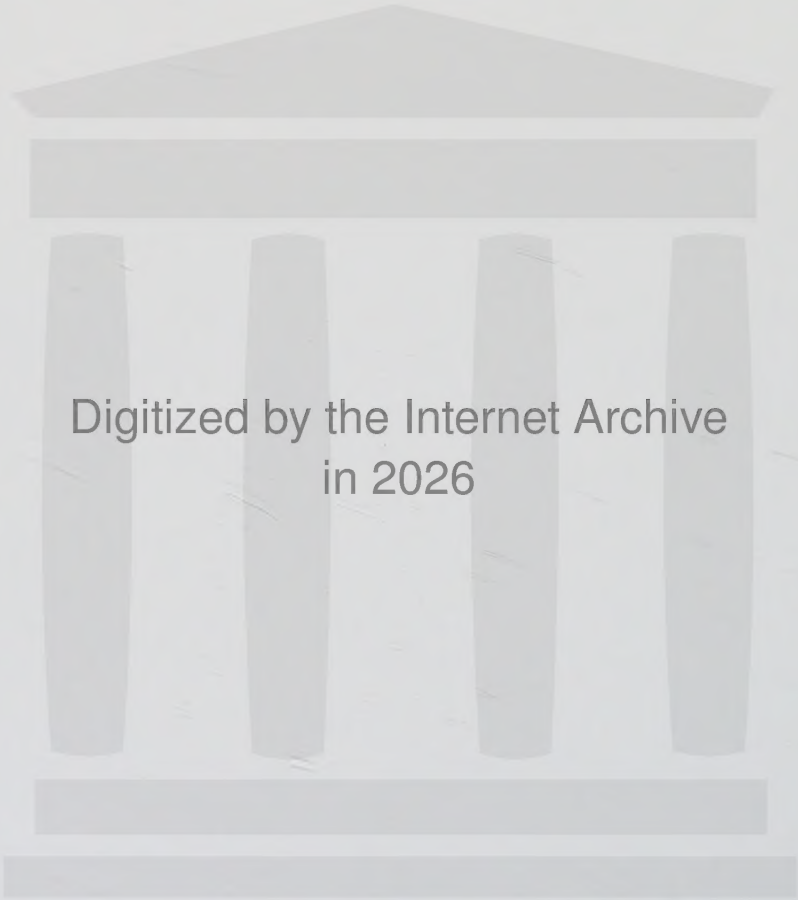
Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547319_0003

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX II
Unités d'Enseignement et de Recherche
des Sciences medicales et pharmaceutiques

Année 1974 - Thèse n° 180

Contribution à l'étude historique de l'épidémie de Peste de Cognac en 1629

Thèse pour le Doctorat en Médecine

présentée et soutenue publiquement

le jeudi 18 juillet 1974

par Alain JEAN

né le 25 février 1948 à Cauderan (Gironde)

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

M. A. SERISÉ	Professeur	Président
M. P. FRÉOUR	Professeur	
M. H.-J. LAZARINI	Professeur	Juges
M. J. BERNADOU	Agrégé	

Éditions Bergeret, 71, rue Leyteire - BORDEAUX
Tél. (56) 91.12.59

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

Je dédie cette thèse

A MES GRANDS-PARENTS

A MON PERE

Il m'a tracé une route magnifique par sa vie désintéressée, faite de devoir et de bonté, toute entière consacrée à autrui.

A MA MERE

Simple gage de ma vive reconnaissance et de mon amour filial.

A MON FRERE et MES SŒURS

MEIS et AMICIS

A NOS MAITRES

de la Faculté et des Hôpitaux de BORDEAUX

A Monsieur Pierre MARTIN-CIVAT

Lauréat de l'Académie Française
et de l'Académie d'Angoumois
Président de l'Institut d'Histoire et d'Archéologie
de Cognac et du Cognaçais

Qu'il nous permette de lui offrir
l'assurance de notre gratitude en
reconnaissance de son accueil bien-
veillant et de ses précieux conseils.

A NOS JUGES

Monsieur le Docteur J. BERNADOU

Maître de Conférences agrégé de Médecine préventive
et Santé publique, Hygiène (option clinique)
Médecin des Hôpitaux

Monsieur le Professeur H.J. LAZARINI

Professeur sans Chaire de Médecine légale
et Médecine du Travail
Chevalier des Palmes académiques

Monsieur le Professeur P. FREOUR

Professeur d'Hygiène et de Clinique de pneumophtisiologie
Médecin des Hôpitaux, Chef de Service
Membre de la Commission de la Tuberculose
au Conseil supérieur d'Hygiène sociale
Expert de l'Organisation Mondiale de la Santé
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Officier des Palmes académiques
Chevalier de la Santé publique
Chevalier de l'Ordre national du Sénégal

Nous vous remercions de l'honneur que vous nous faites en siégeant à notre Jury.

A NOTRE PRESIDENT DE THESE

Monsieur le Professeur A. SERISÉ

Professeur sans Chaire de Médecine préventive
et Santé publique, Hygiène
Chevalier de la Légion d'Honneur
Médaille Militaire
Croix de Guerre 1939-1945
Chevalier des Palmes académiques
Chevalier de la Santé publique
Officier de l'Ordre du Mérite

Qu'il nous soit permis de lui exprimer ici notre gratitude pour le précieux enseignement qu'il nous a dispensé à la Faculté et pour le grand honneur qu'il nous fait aujourd'hui en acceptant la présidence de cette thèse.

CONTRIBUTION A L'ETUDE HISTORIQUE DE L'EPIDEMIE DE PESTE DE COGNAC EN 1629

°.°

I - INTRODUCTION

"Si par l'étude, le médecin doit se faire cosmopolite, par l'étude, il doit se faire encore contemporain de tous les âges. Là, il prend connaissance de mille et mille faits qui, sans cela, lui seraient à jamais inconnus ; et ce voyage dans le temps ne lui servira pas moins que ne lui servirait un voyage à travers les continents et les mers".

(Littré, Introduction des oeuvres d'Hippocrate)

Les recherches que nous avons faites sur les épidémies de Peste ont permis de réunir une documentation assez copieuse ; malheureusement, la partie purement médicale, et la connaissance des maladies et des phénomènes morbides qui caractérisaient ces épidémies, est délicate et d'interprétation difficile. Aussi ayant compris la vanité de s'engager dans un sentier si rebattu qu'est la question de la Peste dans sa physionomie générale, nous avons borné notre champ d'action à un rayon très limité et relativement peu connu : Cognac et sa région au cours de l'épidémie de Peste de 1629.

Le goût de l'histoire et des sources doublé du désir que nous avions de donner un aperçu, si bref soit-il des ravages du fléau dans notre région, exigea naturellement une documentation très approfondie. Celle-ci nous a paru des plus attrayantes et éveilla en nous la curiosité et le désir d'investigation dans le labyrinthe des vieux monuments écrits, receleurs de tant de curieuses et intéressantes relations.

Les nombreuses incursions faites dans les archives du Cognacais, et de l'Angoumois, nous ont permis de recueillir une foule de renseignements, à la fois pittoresques et hétéroclites, sur les moyens employés à combattre la Peste aux différentes époques : vieux usages, coutumes et superstitions, souvent curieux ou cocasses tenant à la fois de la pharmacie, de la médecine, de l'alchimie, de l'astronomie et de la sorcellerie.

C'est de cet amas confus, relatif aux différentes Pestes, que nous allons essayer d'organiser pour arriver à une compréhension nette et précise du sujet.

- Le plan donné par l'ordre chronologique des faits nous semble la méthode la plus naturelle pour arriver à ce but.

Nous pouvons donc, dès à présent indiquer les grandes lignes de notre travail :

- Etude épidémiologique de la Peste
- Historique :
  - Etude des faits, des conceptions et des mesures prises depuis l'antiquité à nos jours.
- Description historique et économique de la Charente au 17ème siècle avec la place de l'épidémie de 1629 à Cognac.

Il faut cependant avouer que ces recherches ont été très facilitées par les connaissances et les documents de Monsieur Pierre Martin-Civat, distingué historiographe qui nous prodigua les ressources de son érudition tout en guidant notre inexpérience.

Avant de commencer notre ouvrage, nous tenons à rendre hommage à ce précieux concours et exprimer tout le plaisir que nous a procuré cette collaboration par laquelle une portion du passé si infime soit elle a pu revivre dans les mêmes décors immuables de notre Charente natale.

Nous avions révé, pourtant d'un travail plus complet et bien plus rapproché de la perfection que la nôtre ; mais nous nous sommes trouvés vite limités par nos très modestes possibilités.

II - CONNAISSANCES ACTUELLES DES EPIDEMIES

Avant d'aborder ce passionnant sujet et de jeter un regard en arrière et voir ce que fut la Peste dans le temps et dans l'espace, nous définirons en quelques pages une étude épidémiologique et le mécanisme actuel de la maladie.

Le rôle du rat, bien établi à l'heure actuelle comme porteur de germes et transmetteur de l'agent infectieux par l'intermédiaire des puces, est soupçonné depuis la plus haute antiquité.

Pendant le siège de Troie (1194-1184 avant J.C.) AGAMEMNON, le roi des rois, enlève CHRYSEIS, fille de CHRYSES, prêtre d'APOLLON SMINTHEE, qui était le dieu des rats, ce dieu, sensible aux pleurs de son prêtre, et désirant défendre la ville de Priam, envoie la Peste aux Grecs, campés autour de la ville et les décime pendant 10 ans.

Un autre exemple significatif se rapporte aux Egyptiens qui représentaient toujours le dieu PHTAH, avec un rat à la main, et ce serait lui qui, aurait décimé l'armée Assyrienne (2000 ans avant notre ère). Les Egyptiens auraient donc reconnu la relation entre la Peste et le rat.

L'étude épidémiologique de la Peste sera présentée suivant ses deux manifestations principales :

- La Peste bubonique, provoquée en règle générale par la morsure des insectes vecteurs infectés de peste, en particulier les puces des rongeurs.

- La Peste pneumonique primaire, due à la propagation de l'infection d'homme à homme par la voie pulmonaire.

L'agent responsable : le cocobacille du groupe des Pasteurella découvert par YERSIN en 1894 à Hong Kong. Cet agent est sensible au chauffage, résiste au froid, est détruit par la lumière solaire et la dessication ; on le trouve dans les liquides organiques, entouré d'une gangue protectrice. Particulièrement résistant, on peut l'isoler de la terre trois mois après y avoir été déposé. Il est plus vulnérable dans l'eau où il ne persiste guère plus de 10 à 20 jours. D'après ZABOLOTNY les cadavres d'hommes et d'animaux le conservent pendant plus de 6 mois en hiver, 1 mois en été.

La Peste Bubonique est avant tout une infection due à un insecte et notamment la puce.

Le réservoir principal est représenté par les rongeurs : la peste est principalement une maladie infectieuse des rats. Le plus anciennement connu est le rat noir. Rattus rattus, originaire d'Asie Occidentale, arrivé en Europe vers le XIIIème siècle ; certains prétendent qu'il fut importé au XIIème siècle par les bateaux revenant des croisades.

Rattus rattus qui est noir ou de couleur ardoisé, à la fois sur le dos et sur le ventre, se présente comme un animal petit et mince, aux proportions élégantes ; son museau est pointu, ses oreilles larges, presque nues et translucides ; sa queue mince est souvent beaucoup plus longue que l'ensemble de la tête et du corps.

Il appartient à une espèce dont les membres sont peut-être les plus fortement organisés de leur famille ; mais ils sont indubitablement les mammifères qui ont le mieux réussi.

Les entreprises humaines sous tous leurs aspects et la négligence des hommes ont perturbé l'équilibre de la nature en faveur de ces espèces, elles leur ont fourni un moyen de se protéger artificiellement contre leur nombreux ennemis, une part importante et imméritée des matières nutritives du monde, avec en même temps toutes les facilités pour voyager. Ne soyons pas surpris que ces animaux aient

envahi et colonisé tous les pays, qu'ils y aient provoqué des calamités en prélevant un lourd tribut sur la prospérité humaine et en constituant une menace des plus meurtrières pour la santé publique.

Le Rattus rattus s'abrite dans les toits de chaume, dans les murs et planchers des maisons ; les femelles ne quittent guère leur repaire que pour chercher la nourriture de leurs petits, le mâle au contraire est essentiellement vagabond.

Dans les agglomérations urbaines ils sont de moeurs noctambules, mais le risque de l'homme est plus grand lorsque les bâtiments se trouvent dans les campagnes ou ces rats sont en contact étroit avec des colonies de rongeurs sauvages.

L'origine de la Peste est semble-t-il en rapport avec l'infection des animaux sauvages et souvent le réservoir de virus est représenté par l'existence dans ses foyers primitifs d'un animal résistant à l'infection.

Un très grand nombre de mammifères sont sensibles à la peste : lapin, cobaye et dans certains cas chiens et chats. Il semble que les chiens et les chats, de façon tout à fait occasionnelle peuvent contracter la peste dans des circonstances naturelles. A la vérité cependant, les cas de ce genre sont de peu d'importance comparés aux risques beaucoup plus sérieux qu'ils représentent en récoltant sur eux les puces des rongeurs pesteux en les apportant à leurs maîtres.

Bien que les puces des rongeurs infectés, vivant à l'état libre, puissent prendre temporairement quelque importance dans l'étiologie de la peste bubonique chez l'homme, la durée de cette modalité dépend en fin de compte de la persistance de l'infection chez les rongeurs.

Les Puces sont des insectes à métamorphoses complètes, appartenant à l'ordre des Siphonaptères. La femelle dépose ses oeufs au hasard, avec une prédilection cependant pour les coins obscurs, fentes des planchers et sols poussiéreux.

Le mécanisme de la transmission de la peste peut se faire selon deux modes différents :

- Soit par le dépot de déjections infectantes sur la peau des sujets piqués (le bacille pesteux pouvant survivre plus ou moins longtemps dans les excréments de l'insecte) (JOYEUX C.H. et SICE A.).

- Soit par contamination directe au cours de la piqure : chez les puces infectées, le bacille pesteux se multiplie avec une telle activité dans le proventricule que l'amas de sang ingéré et de colonies bacillaires, retenu dans les digitations chitineuses de cet organe, finit par former un véritable bouchon qui obstruant l'orifice de communication du proventricule avec l'estomac, ne permet plus au sang ingéré d'y passer. Ce phénomène étant le "blocade", la puce à l'occasion d'une nouvelle piqure chez un sujet sain, fait des efforts réitérés pour libérer son tube digestif, tandis que le sang barbote au contact du bouchon, se charge de bacilles et, ne pouvant plus passer dans le renflement stomacal reflue au contact de la piqure et se trouve régurgité dans la plaie.

Du point de vue épidémiologique les agents vecteurs les plus redoutables sont représentés par les puces chez lesquelles le blocage est incomplet et qui peuvent colporter l'infection pendant longtemps.

Le début des épidémies de pestes buboniques se produit généralement par palier. Allant de pair avec la mortalité croissante des rats et l'augmentation correspondante du "quantum infectieux", représentés par les puces des rongeurs infectés, les vagues épidémiques se répandent et atteignent leur plein développement.

Cette période de morbidité et de mortalité maximale est suivie d'une troisième phase de déclin progressif. L'évolution des épidémies de peste bubonique diffère ainsi nettement de celle des épidémies de peste pneumonique, qui s'étendent beaucoup plus rapidement.

Cette deuxième catégorie de peste qu'est la peste pneumonique se définit par le fait que la transmission est directe et se produit généralement par inhalation. Cette contamination de l'appareil pulmonaire se produit soit par l'intermédiaire des doigts souillés par les déjections des puces infectées soit par la manipulation des rongeurs sauvages pesteux.

Il n'y a cependant aucun doute que dans la plupart des cas l'infection primaire soit attribuable au contact direct avec des pesteux buboniques atteints de complications pulmonaires secondaires.

Des conditions économiques précaires, ou tout autres facteurs relevant du domaine social et entraînant le surpeuplement contribuent dans une large mesure à la propagation de la peste, soit en s'ajoutant aux conditions atmosphériques adverses. Une nourriture déficiente, en vitamines, surtout, accroit la sensibilité à l'infection pesteuse. Interviennent également au premier chef les variations brusques de température, l'insalubrité et en général les conditions de vie misérables qui favorisent la promiscuité entre les malades atteints de peste bubonique avec complications pulmonaires et leur famille.

° ° °

III - HISTORIQUE

1°) LA PESTE A TRAVERS LES AGES.

Il semble d'après les documents actuels, que la maladie existait depuis des temps immémoriaux et que le berceau de l'infection avait pour origine l'intérieur du plateau central de l'Asie.

La première épidémie de Peste rapportée par l'histoire est celle qui sévit chez les Philistins en 1320 avant J.C., et qui est décrite dans la Bible comme ayant été caractérisée par l'apparition de 'tumeurs dans les parties secrètes du corps" ; cette interprétation s'appuyant pour cela sur l'épidémiologie historique, la philologie et la clinique ainsi que par l'existence très ancienne du rat (Rattus rattus) en Palestine.

Un autre témoignage, relatif à la Peste en Occident avant l'ère chrétienne est celui dont fait mention un fragment des oeuvres de RUFUS, médecin à Ephèse, environ 100 ans après J.C. De cette information sommaire on ne peut déduire s'il s'agit de manifestations morbides qui restèrent localisées ou si quelques unes de ces épidémies furent des épisodes d'une lointaine pandémie.

Le premier témoignage vraiment satisfaisant a trait à une pandémie qui commença au cours de la quinzième année du règne de l'empereur Justinien (542 ans après J.C.) et fut abondamment commentée par les écrivains de l'époque. L'épidémie de Peste de l'époque de Justinien a "dépeuplé les villes", à transformé la campagne en désert et les habitations de l'homme en gîtes à bêtes sauvages", fut l'une des pires calamités qui se soient abattues sur le genre humain.

Dans le VIème siècle, PROCUPUIS parle du "bubon" à propos de la grande peste qui sévit à Constantinople en 543 après J.C. Vers la même époque Grégoire de Tours signale une maladie très contagieuse et très meutrière qu'il appelle "lues inguinaria", qui désole la France, et plus particulièrement la ville de Marseille.

De toutes façons il est possible que l'existence simultanée d'autres maladies épidémiques soit intervenue pour une part dans ce lourd bilan de mortalité, mais les archives de l'époque ne laissent pas subsister le moindre doute sur la participation majeure de la peste bubonique.

D'après MEZERAY, la peste fait son apparition en Chine en 1346 en Cathay : "par une vapeur horriblement puante, sortant de la terre en consummant 200 lieux de pays"; Du Cathay, elle passa en Asie et en Grèce, de là en Afrique, puis en Europe, qu'elle saccagea toute .

VOLTAIRE, à propos de la Peste de 1348, repousse l'idée de MEZERAY qui la fait venir de Chine, après l'apparition de "globes de feux" ; d'après lui les annales Chinoises ne parlent guère de contagion qu'en 1504. Pour VOLTAIRE la Peste est une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique ; il s'étonne après un tel cataclysme que l'Europe s'en soit relevé et soit si florissante.

Née en Asie en 1333, et singulièrement aux Indes, la pandémie se propagea d'Est en Ouest suivant deux voies principales ; à travers la Perse, l'Asie Mineure et la Crimée jusqu'à Constantinople d'une part, à travers la Mésopotamie et l'Arabie jusqu'en Egypte d'autre part. On évalue à 23 millions le nombre de victimes en Orient.

En 1347, l'année qui suivit la bataille de Crecy "la peste noire" atteignait la Sicile, l'Italie et la France méridionale et faisait déjà son apparition en Hollande.

Le moine franciscain Michel di Piazza, prétend dans son histoire de la Sicile que douze galères vénitiennes réfugiées dans le port de Méssine furent à l'origine de l'épidémie italienne. Il y décrit la clinique, avec les douleurs initiales, le "bubon" inguinal ou axillaire, de la phlyctène, des hémoptysies d'origine pneumonique annonciatrice d'une mort rapide.

BOCACE a donné une relation saisissante de cette vague infectieuse qui fit 100 000 victimes à Florence au printemps 1348, à laquelle il donna le nom de "Peste à Florence", pour l'avoir admirablement décrite dans son Décameron, comme THUCYDIDE, dans l'Antiquité, avait illustré la "Peste d'Athènes", vint mettre le comble aux maux de l'Italie : "Les âmes y perdirent tout ressort et se réfugièrent dans un égoïsme honteux ou dans une folle licence".

Jules ZELLER rapporte à la même époque, la présence de deux grandes calamités qui vinrent presqu'à la fois fondre sur Venise en 1348. "Ce fut d'abord un violent tremblement de terre, dont les secousses répétées pendant quinze jours renversèrent plusieurs édifices, puis la peste apportée des bords de la Mer Noire par les génois". Ce terrible fléau, qui plus tard dévasta toute l'Europe, fit périr le 1/3 de la population de Venise, qui était de deux cent milles âmes ; quatre vingt dix familles patriciennes furent éteintes, et les membres du grand conseil se trouvèrent réduits de douze cent cinquante à trois cent quatre vingt.

A l'occasion de l'épidémie qui fit 60 000 victimes en Avignon (1348 à 1360), Guy de CHAULIAC relève l'extrême contagiosité de cette maladie infectieuse. D'après les chroniques de l'époque, Marseille ne conserva que le tiers de ses habitants. Le docteur MILLOT-CARPENTIER, admire Guy de CHAULIAC qui par orgeuil et pour sa réputation était resté parmi les pestiférés malgré une "peur terrible" ; il l'oppose au grand SYDENHAM de Londres qui lachement prit la fuite en 1665-66 (à Londres).

Cette grande calamité, affligea le monde pendant trois ans, fit prolonger la trêve entre la France et l'Angleterre. On est effrayé à propos de l'estimation de la vie des hommes, lorsqu'on voit le chroniqueur des Chevaliers ne mentionner ce grand fléau que par une seule phrase jetée incidemment dans un chapitre de nobles faits d'armes : "En ce temps, une maladie, que l'on nommait, courait dont bien la tierce partie du monde mourut".

En France, le mal est aggravé par le pessimiste résultant des défaites antérieures et de la misère ; le fléau dura à Paris un an et demi ; le tiers de la population disparait ; on compte cinq cent morts par jour à l'Hôtel-Dieu. La prospérité ancienne est difficile à retrouver ensuite : "une génération entière a fléchi sous le poids du cataclysme".

L'abbé GUILLAUME, dans son ouvrage mentionne, que la peste noire en 1348 enleva le tiers de la population des Alpes-Maritimes.

En 1349 le mal pénétrait en Angleterre, en Allemagne et en Pologne. Lübeck perdit de son fait 9 000 habitants, Bâle 14 000, Vienne 40 000, Paris 50 000 et Londres 100 000.

Trois ans plus tard, le fléau affectait la Russie pour s'éteindre enfin sur les bords de la Mer Noire, là même ou il avait pénétré en Europe.

Il était inévitable qu'en maints endroits l'infection introduite au cours de la pandémie se fixât solidement sur les rats. En conséquence de nombreuses régions d'Europe continuèrent à connaître des manifestations épidémiques fréquentes ou même persistantes durant les siècles qui suivirent la Peste Noire.

La statistique des premières années du XVIème siècle accusent une mortalité terrifiante. PARACELSE déclare n'avoir sauvé "que un patient sur mille" ; à la fin du même siècle MERCURIALI nous dit que "la mortalité atteignait encore quatre-vingt dix-neuf pour cent".

Dès le début du XVIIème la peste se manifeste un peu partout en France et dans l'Europe entière ; la traduction d'un passage de MASSIMO la dénonce dans une partie du Piémont : "Contre la Peste était invoqué St Roch, en son honneur il s'errigea beaucoup d'églises, d'hôtels et il se fit des processions. Son culte s'accrut considérablement durant la Peste de 1627, 1629 et 1630 dans la région" (traduction).

La maladie commença à décliner pendant le XVIIème siècle, pour disparaître progressivement, d'abord à l'ouest puis à l'est de l'Europe jusqu'en 1841, date à laquelle la Turquie, dernier bastion de la peste, en fut débarrassée.

Il semble que vers la fin du XVIIIème sicèle, des épidémies de peste soient devenues fréquentes dans le nord-ouest de la Birmanie et que l'infection se soit propagée aux régions limitrophes ; on émet l'hypothèse que la peste a persisté à l'état latent autour des deux foyers d'origine, c'est à dire le plateau central de l'Asie et le centre de l'Afrique.

Les moyens de transports plus rapides aidèrent une plus grande diffusion de la maladie, aussi le nouveau monde comme l'ancien furent-ils ouverts aux incursions de la peste.

L'incidence de la peste a diminué de façon remarquable au cours des dernières années ; dans certains territoires, la peste est pour le moment complètement silencieuse.

Cependant, abstraction du fait que plusieurs régions demeurent sévèrement infectées, nous ne pouvons être encore satisfaits de la situation générale dans le monde. Comme son histoire nous l'enseigne la peste a eu ses périodes de déclin, voire de silence apparemment total, mais elle s'est aussi brusquement rallumée.

Les méthodes prophylactiques associées à l'oeuvre thérapeutique permettent d'espérer que cette lutte nous débarrassera de nos commensaux les rats, toutefois une ombre persiste à propos des réservoirs prémitifs de virus constitués par les rongeurs sauvages encore à l'abri de nos moyens d'attaque.

2°) MANIFESTATIONS DU FLEAU.

Avant d'étudier les manifestations de la Peste, on est en droit de savoir si l'on était capable d'en faire le diagnostic et sur quoi les médecins de l'époque pouvaient-ils bien la différencier des autres maladies pestilentielles du XVIIème siècle.

Il semble que son diagnostic lorsqu'il était fait n'était ni abusif ni erroné ; selon FRANK, il n'y a pas dans le XVIème siècle tout entier une seule année ou n'ait éclaté sur quelque point de l'Europe une peste bubonique. Aussi les médecins eurent-ils toutes les facilités nécessaires pour l'étudier et leurs observations ont permis d'isoler rapidement la peste bubonique de toutes les autres fièvres pestilentielles, et en particulier de la fameuse fièvre

lenticulaire, qui, peut être, n'était pas autre chose que le typhus. Le diagnostic différentiel avec le bubon syphillitique ne semblait pas poser trop de problèmes depuis la publication en 1498 par LOPEZ de Villalobos d'un petit traité : "Le maudit bubon".

Mais l'histoire de la peste bubonique au double point de vue nosologique et thérapeutique n'a jamais été réellement écrite avant que FRACASTOR ne l'entreprit, c'est à dire avant le XVIème siècle ; et avant que MERCURIALI n'en étudiat la symptomatologie et la prophylaxie.

A cette époque, toutes les fièvres malignes ayant un caractère contagieux et finissant ordinairement par la mort étaient comprises sous le nom générique de fièvres pestilentielles.

FRACASTOR commença par diviser ces fièvres en deux types différents :

- La vraie fièvre pestilentielle, c'est à dire la peste bubonique.
- Les fièvres non pestilentielles, dont la plus grave est celle qu'on pourrait le plus aisément confondre avec la peste, était la fièvre lenticulaire, probablement le typhus actuel. C'est evidemment la même maladie que celle que JOURDAN à décrite sous le nom de Morbus Hungaricus et qui sévissait surtout dans les armées en campagne.

Cette maladie "capable d'enrichir en un jour l'Archeron" a été définie sous de nombreuses versions aussi différentes que décevantes : ici frissons irréguliers, pouls mou, température basse ; là, fièvre intense, bouffée de chaleur, pouls fréquent, puissant. Ici, épouvante, désespoir inquiétude, folie furieuse ; là, abattement, accablement lassitude mortelle, sommeil profond, tranquilité léthargique de la mort. Variations des sécretions, odeur et couleur des urines variant d'un moment à l'autre, hémorragies digestives ou pulmonaires. En général la mort est subite, inattendue, en quelques heures ; parfois lente en quelques jours, quelques semaines ou quelques mois, sans douleur, ou au milieu de souffrances atroces. La marche de la maladie, la durée, la terminaison n'ont pas de règles fixes, la convalescence est rapide ou sans fin, les complications, rechutes ou récidives sont fréquentes.

Nous résumerons ce passage, par la description de la maladie que fait J. ROMAN dans son histoire de la ville de Gap : "D'abord, le malade éprouvait une grande chaleur à la tête, les yeux devenaient rouges et la langue se couvrait de pustules sanglantes, la peau était brûlante et le pouls très agité ; les bubons apparaissaient ensuite, puis des dérangements intestinaux. La mort survenait généralement le quatrième ou le cinquième jour, au milieu de souffrances atroces".

La véritable peste bubonique a été particulièrement bien décrite à la fin du XVIème siècle par MERCURIALI, qui avait été délégué pour étudier successivement les deux épidémies qui firent rage à Venise en 1575 et à Padoue : "L'affection était caractérisée par une fièvre continuelle accompagnée d'inquiètude de délire et d'ataxie ; le pouls était rapide et inégal, puis survenait de l'épistaxis, des vomissements bilieux et une diarrhée fétide ; à la fin du second, troisième ou quatrième jour, des tumeurs de grosseurs variées douloureuses ou non, se développaient dans l'aine, sous les aisselles et dans la région des mastoïdes ; les bubons étaient ou solitaires ou par grappes. Ils formaient de petites tumeurs dont la base était rouge et le centre noir avec une surface vésiculaire. Des taches rougeâtres, pourpres ou noires, de dimensions variées, et en général assez nombreuses, apparaissaient et exhalaient une épouvantable puanteur".

Cette description que nous trouvons dans MERCURIALI convient tout à fait à la peste bubonique de nos jours. Elle prenait parfois des formes effrayantes, et GÜNTHER d'Andernach nous dit que dans l'épidémie de Paris, en 1545, les gens tombaient morts dans la rue et sur les places publiques.

3°) CONCEPTIONS ET PROPHYLAXIES.

La peste était déjà considérée comme une divinité dans la mythologie antique : "Fille de la nuit et compagne de la famine" ; sous l'aspect poétique de cette définition se cacha un des plus violent fléau des temps anciens. "Consulte les historiens : ils demeurent muets. Interroge les médecins : ils demeurent frappés de stupeur. Tourne toi vers les philosophes : ils haussent les épaules, plissent le front, et d'un geste du doigt porté à leurs lèvres t'imposent le silence". (PETRARQUE).

Le peu d'emprise humaine sur le controle de l'affection laissa le chemin libre à toutes sortes de superstitions et prédictions aussi masochistes que mystiques.

Les conceptions les plus récentes proviennent de l'époque de la peste noire, qui résume assez bien l'état des esprits des foules en proie à un fléau incontrolable ; on assiste à une véritable psychose qui se développe dans les villes et campagnes; entretenue par toutes sortes de superstitions et prédictions sombres. Les foules se mirent à la recherche d'un bouc émissaire et tinrent volontiers les juifs responsables.

La peste noire passe aux yeux de tous pour une punition des méfaits de l'homme. Les processions, rassemblements religieux faits en vue de conjurer le mal ne lui donnent que plus d'aliments. C'est ainsi qu'à des théories de flagellants errants dans les rues des cités et des bourgs s'agrégèrent une multitude de déséquilibrés aussi cruels que mystiques. A. MABILLE de Macheville les dénonce à Lille :

"Toutefois la garde des portes n'empécha point la peste noire de les franchir en 1349, et le glas repété des cloches annonça chaque jour des funérailles. On vit alors se former à Lille, comme partout en Flandre des confréries de flagellants et flagellantes revêtus d'un manteau à capuchon marqué d'une croix rouge".

Avec la période Moyennageuse on invoqua de nombreuses causes aussi bien divine, démoniaque qu'astrologique.

L'astrologie médicale, alors que l'origine de la maladie demeurait mystérieuse, invoquait la conjonction sidérale de Saturne, de Jupiter et de Mars qui s'était produite le 24 mars 1345.

Il en est de même à propos des phénomènes astrologiques qui apparurent un an avant la grande peste de Paris et qui bouleversèrent l'esprit des populations "ainsi l'année précédente il avait paru sur la ville de Paris, vers la partie occidentale une étoile fort grande et fort lumineuse, qui se montrait avant le soleil couchant, n'étant guère éloignée de la terre. Elle grossit extrémement le jour d'après, se divisa en plusieurs rayons qu'elle dardait sur la ville, comme la menaçant de la peste furieuse qu'il l'affligea l'année d'après et qui fut suivie d'une très cruelle famine, ne se trouvant plus de laboureurs pour cultiver les terres".

Avec l'appartion de la Renaissance, la raison succéda à la terreur superstitieuse, la peste perd son caractère surnaturel, remplacée par une cause naturelle : l'idée d'infection donc de contagion se répandit et avec celle-ci les premières mesures d'hygiène.

Déjà certains observateurs comme CHAULIAC avaient dénoncé la contagiosité de l'infection notion qui paraissait très insolite à l'époque.

C'est ainsi qu'au cours de la peste à Florence, l'ami de PETRARQUE, Thomas del GARBO engageait les Florentins "a ne pas s'effrayer, ne pas faire de repas lourds, ne pas fréquenter les lieux surpeuplés, s'accorder un bon temps et boire plus de vin que d'eau".

A la même époque on trouve les médecins qui pour approcher les pestiférés enfilaient de longs gants et revêtaient une étrange cagoule, muni à l'emplacement du nez, d'une sorte de rostre creux et pointu que l'on bourrait d'une éponge filtrante imprégnée de vinaigre et de cannelle. Le masque que portaient le médecin et ses aides confirme l'hypothèse d'une transmission d'homme à homme (expansion des particules de sécretion pathologique de l'appareil respiratoire).

En 1348, au plus vif de l'épidémie, la Faculté de Médecine de Paris édicta un "Compendium de Epidemia per Collegium facultatis Parisus ordinactum". Il enjoignait de brûler de l'encens et des fleurs de camomille sur les places publiques, dans les locaux fréquentés et à l'intérieur des maisons ; de s'abstenir de volailles, de viandes grasses et

de mets excitants ; de ne consommer sous aucun prétexte de l'huile d'olive, dont l'ingestion était réputée mortelle ; de ne pas prolonger le sommeil au delà de l'aube ; d'éviter les bains et plus encore les rapports sexuels.

En 1349, la Faculté de Montpellier prescrivait de laver fréquemment les chambres des malades avec de l'eau de rose et d'y déposer des récipients contenant du vinaigre dont les vapeurs étaient sensées neutraliser les exhlaisons néfastes.

Vers 1350, Milan et Venise donnèrent un exemple plus judicieux et plus profitable en isolant les malades hors des villes, au besoin sous contrainte ; les locaux et le mobilier furant soumis à une aération prolongée au soleil ; les eaux et les rues furent l'objet d'un controle sanitaire ; on songea même, louable anticipation, à détruire les rats.

En 1377, la République de Raguse, alla jusqu'à imposer aux équipages des navires suspects, une immobilisation de trente, puis de quarante jours, hors du port, au grand air et à la lumière : l'efficacité de cette "quarantaine" lui valut d'être adoptée en 1383 par Marseille et par Venise.

Dans une lettre à Jean GALEAS VISCONTIN (fin du XVème) duc de Milan, Pietro de TOSSIGNO souligne que la transmission peut s'opérer aussi bien par contact direct, que par contamination indirecte, à partir des vêtements infectés.

A la fin du XVIème siècle, la mortalité avait diminué un peu, alors que certaines mesures prophylactiques avaient été adoptées : les patients sont isolés, et dans les cas douteux, les gens bien portant s'ils étaient suspects de s'être exposés à la contagion étaient eux-mêmes isolés. Des hôpitaux spéciaux avaient été installés, des médecins et chirurgiens y étaient attachés avec défense absolue de visiter d'autres malades. Comme signe de leurs fonctions ils devaient tenir à la main un petit baton blanc : virgulam quamdam albam gestant.

Les gens ne pouvaient voyager d'un pays à l'autre sans certificat sanitaire, on recommandait aussi certaines

mesures prophylactiques et hygièniques : prendre une alimentation saine et abondante en ne buvant que de l'eau très pure. Les morts étaient enterrés en dehors des villes ; la désinfection des maisons et des objets ayant appartenus aux malades était faite à l'aide de l'air, du soleil et des vapeurs sulfureuses.

A Cognac, en mai 1515, l'artisan Jehan DONAS reçoit deux sous et six deniers tournois pour avoir couvert de chaux des ouvrages durant la peste : "A Jehan DONAS, pour sa peine et sallaire d'avoir couvert de chaulx dudit ouvrage, durant le temps de Peste ; laquelle chaulx fut plusieurs fois découverte par le gros temps et pluyes".

Une délibération du corps de ville de Saintes du 5 novembre 1573 porte que les rues sont tellement "infectées" qu'il est impossible, sans péril et offense de sa personne, a aulcun d'aller par icelles" et qu'il y a en la ville 'infinies maladies".

Des mesures sanitaires étaient prises, du reste dès cette époque pour se prémunir contre le fléau que constituaient les épidémies. Les maisons de l'hôpital des pestiférés de Saintes, qui est situé sur le bord de la Charente, menaçant ruine , "le corps de ville décida de l'arrenter pour dix ans à un nommé Coullambeau à la charge de la faire mouvoir et entretenir" (17 avril 1575). Il décida également (22oct. 1582) de "chasser de la ville les étrangers vaguant par les rues et les mendiants. Les pourceaux trouvés dans la ville seront pris et baillés aux pauvres".

Le corps de ville de La Rochelle fit "un réglement pour la contagion" (8 mai 1585). Il est défendu "à toutes personnes malades de contagion et à tous ceux qui les traitent d'aller quérir de l'eau aux fontaines ou autrement que le couvre feu soit sonné, ni par la ville sans porte une verge blanche en la main, de deux pieds de long, pour estre remarquez et ne se mesler en aucune façon que ce soit parmy les aultres à peine d'estre mis hors de la ville et d'amendre arbitraire".

Dès que la contagion se manifestait dans une maison "les portes en devaient être aussitôt fermées, et sur l'avis que les voisins étaient tenus d'en donner au maire, celui-ci faisait marquer la maison d'une croix blanche".

"Il est enjoint à tous chirurgiens, apothicaires et aultres qui panseraient les dits malades de jetter et mettre au feu les emplastres qu'ils tireront des dits malades".

Cette autre mesure de prophylaxie n'est pas moins intéressante à signaler : "Pour éviter et empécher le cours de la dite contagion, il sera bon d'avoir deux hommes, pour cadener la porte de ceux qui seront frappés d'icelle et pour ensevelir les corps morts, lesquels ils dessenderons en bas, lesquels aussy conduiront les pauvres frappés de la dite contagion au lieu de Mireuil".

Nous trouvons d'autres mesures prophylactiques dans la délibération du corps de ville de Saintes.

Le 21 février 1587, des commissaires sont nommés pour "empescher que ceulx qui ont commencé à nettoyer les maisons infectées, ne sortent sans permission et qu'ils ne jettent aucune choses des dites maisons dans la rue".

Le 18 juillet 1587, alors que la maladie reprenait de la virulence, le corps de ville décide de "défendre de ne jeter pots à pisser par les rues soit de nuict, soit de jour, à peine d'amende, et de répandre chaque jour dans les rues de l'eau fraiche venant des puits " afin d'obvier à pestilance et contagion".

On remarqua que la maladie frappait principalement "ceulx qui se tenaient salement en leur maison et ceulx qui faisaient avec les femmes, au vin et aux tripots".

Il faut attendre le XVIIème siècle pour voir apparaître les premières mesures d'hygiène malgré les mesures restrictives et coercitives contre la peste : Les maisons contaminées sont marquées et toutes personnes interessées au mal devront porter une baguette blanche. On surveille les entrées des gens et des marchandises. Création de Lazarets. Création de conseils de Santé et de Prévots de Santé ; ces derniers étant spécialisés dans la lutte contre le fléau. Les prévots de Santé se sont opposés à l'extension de la peste en marquant les maisons suspectes en faisant "murer et cadenasser" celles que la peste avait visitées.

Dès cette époque on instaure des mesures prophylactiques d'ordre général : on insiste sur la propreté des vil-

les à l'approche de la peste pour enrayer les chances d'invasions. Les municipalités jouèrent un rôle des plus appréciables en faisant appel aux médecins, chirurgiens, apothicaires et prêtres.

Pour augmenter le passage précédent, nous puiserons quelques exemples de mesures sur l'hygiène au XVIIème siècle, dans les villes de la Charente ou dans ses proches frontières.

Ainsi lorsque la peste éclata à Niort, le 6 mai 1603, la municipalité adopta des mesures de protection : les malades sont transportés dans une grange hors de la ville, soignés par les apprentis barbiers. Les compagnons barbiers qui se seront signalés par leur devouement à soigner les pestiférés, passeront maîtres chirurgiens. Les employés des pompes funèbres recevront un costume particulier de nature à les faire reconnaître et à permettre de les éviter. Les morts seront enterrés avant le lever du soleil, sans cérémonies religieuses et sans être accompagnés au cimetière.

Des mesures hygièniques consistaient à l'enlèvement des fumiers, à la suppression des porcs, des chiens, et des pigeons. Les personnes atteintes qui ne sont pas assez malades pour rester chez elles ne peuvent circuler qu'une baguette blanche à la main. Des mesures sévères furent prises afin d'empêcher l'entrée dans la ville, d'étrangers ou de marchandises venant de lieux infectés par la peste.

En ce qui concerne la ville de La Rochelle, nous reproduirons une ordonnance du Roy du 25 février 1630 qui enjoignait "à tous les manans et habitants de ceste ville de rapporter au sieur Laurens Bigotteau, tous les malades qui sont ou seront cy après en leur maison, tout aussitôt que quelqu'un sera malade en icelle et luy dénoncer le décés sous peine de cent livres d'amende".

Un certificat de décés devait être délivré par "tous ceux de la Faculté de Médecine contenant la qualité de la maladie et envoyé clos scellé ou dit sieur Bigotteau s'ils soupçonnaient quelques maladies fâcheuses".

Il était aussi défendu "à toutes personnes de faire faire aucun encon de meubles". Tous ceux qui "ont été cy devant affligés de mal contagieux devront faire blanchir leur

maison et faire brûler de la poudre trois jours après la publication de la présente ordonnance".

Ainsi il fallut attendre le XVIIème siècle, durant lequel sous l'infuence fécondante de DESCARTES, naquirent des doctrines nouvelles. Depuis les jours d'HIPPOCRATE, l'empirisme avait progressé sans arrêt et avec lui la science expérimentale progressait aussi. Le nombre des maladies connues s'était considérablement accru et en même temps celui des remèdes et des traitements.

Sans rien qui pût les guider, sans méthode positive et ignorant de la pathogenèse, sans physiologie expérimentale pour leur servir de base solide, les médecins d'alors ne pouvaient se fier qu'à leur mémoire, qu'ils emplissaient d'autant de faits qu'elle ne pouvait contenir et qu'ils retrouvaient quand il se trouvaient devant des cas qui se ressemblaient

4°) L'HOMME, LA MALADIE ET SON TRAITEMENT.

Après avoir étudié, les mesures prophylactiques en rigueur dans nos régions, nous envisagerons dans ce chapitre quels étaient les moyens mis en oeuvre pour lutter contre ce fléau.

Tout d'abord quelle était l'opinion des médecins de l'Antiquité sur le traitement de la peste ?

A tout seigneur, tout honneur : "Si HIPPOCRATE est le Père de la Médecine" il semble être aussi le "Père des Parfums". Le célèbre médecin, chassa la peste venue d'Ethiopie en Grèce ; en effet il conseilla de faire de grands feux dans les rues, en y mélant de nombreuses plantes odoriféran tes "pour aérer, purger et rectifier l'air".

GALIEN, Médecin de Pergame se servait du bol d'Arménie ; il se guérit lui-même au cours d'une peste d'Asie, en se faisant appliquer des ventouses scarifiées au gras des jambes.

Marc AURELE, guerroyant contre les Parthes, guérissait ses soldats avec un mélange d'huile et de vin.

En étudiant l'évolution des moyens de lutte au cours de la peste noire, nous sommes surpris par les analogies des conceptions de cette époque, avec celle de l'antiquité. En effet le remède spécifique demeurait inconnu, et les générations payant périodiquement leur lourd tribut explique la multitude de remèdes auquel l'homme désorienté fit appel.

C'est l'époque des remèdes de "bonnes femmes" car il n'existait à proprement parler aucun traitement spécifique. On appliquait sur les bubons, des grenouilles, des araignées, des serpents, des crapauds... afin d'en attirer le "venin pestilentiel". Dans certains cas c'était les entrails de l'animal vif qui servaient de pansement. On recommandait de sentir et même de boire l'urine d'un bouc... On se demande en puisant dans les annales de la peste jusqu'où pouvait aller l'imagination de nos ancêtres !

Nous n'insistons pas sur ces procédés aussi extraordinaires soient-ils, et si nous ne les trouvons pas cités au cours des dernières épidémies cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas été employés.

En dehors de ces remèdes qui tiennent plus de la sorcellerie que de la médecine, nous nous pencherons sur les produits utilisés pouvant avoir un rôle scientifique. Nous voulons parler des produits utilisés comme désinfectants, c'est-à-dire des "parfums". En effet le feu et la fumée auront un rôle primordial, associés à des nombreuses plantes odoriférantes : angélique, figue, genièvre, lavande, laurier, menthe, poivre, romarin, véronique... Ces mêmes plantes servant aussi bien à l'usage interne qu'à l'usage externe.

Avec le XVIIème apparaissent des documents portant sur le traitement spécifique de la peste.

Tout d'abord empruntons aux archives de l'hôpital de Gap, le remède qui a été affiché sur les murs de Gap en 1629 (et qui l'avait été en 1623 sur les murs de Paris) : "Prompt, facile et assuré remède contre la peste : faut prendre trois jaunes d'oeufs cruds et le poids d'un escu de saffran, seiché et pilé, qu'il faut mesler ensemble dans un

demi-septier de verjus, et faut que celuy qui se sent attaint boive ladite médecine, et se couche, et se couvre par l'espace de trois heures, dans lequel temps il sentira la douleur à l'endroit qu'il doit avoit la maladie ; et tout incontinent il faut prendre un once de fanon noir d'Angleterre et demi-once de chaux vive, qu'il faut piler ensemble, et en faire un emplâtre qu'il faut appliquer sur la douleur et en cinq ou six heures elle percera".

Nous citerons, un autre remède contre la peste, emprunté au remarquable fascicule de FLAMANT sur la "Santé ou le médecin de soy-mesme" : "Vous ferez fondre une once de vieil oing et autant de miel, et après les avoir tiré hors du feu, vous y mettrez une once de farine de seigle et deux jaunes d'oeufs en remuant toujours. Cet onguent étant fait vous l'étendrez sur du cuir, et vous l'appliquerez sur le bubon. Lorsque le charbon ou bubon sera percé et qu'il aura suppuré, mettez-y une tente imbibée du même onguent, et le cataplasme par dessus".

Nous n'insisterons pas sur la première partie à propos des "remèdes" de nos aïeux consistant à panser les plaies avec des serpents, araignées... ni du danger d'absorber l'urine du premier venu, pour étudier les drogues utilisées au 17ème siècle.

Nous reproduirons deux formules empruntées aux archives de l'hopital de Gap datant vraisemblablement de 1630 et qui résument dans leur ensemble, qu'elles étaient les produits utilisés au début du XVIIème siècle en France. Il s'agit de parfums dits "Estouffés" et "de Santé" pour les meubles, maisons et personnes infectés et manière de les administrer.

ORDRE DU PARFUM DIT ESTOUFFE POUR LES MEUBLES ET MAISONS INFECTES . DOSE POUR 100		*ORDRE DU PARFUM DIT DE SANTE POUR LES PERSONNES INFECTEES. DOSE POUR 100*	
Du son	25	Du son	25
Résine	18	Résine	18
Soufre	18	Soufre	18
Graine de genièvre	12	Graine de genièvre	15
Ellebore	4	Ellebore blanc	6
Encens	4	Encens	6
Myrrhe	4	Myrrhe	5
Iris de Florence	4	Iris de Florence	8
Ladanum d'Espagne	4	Ladanum de barbe	7
Cinabre	2	Benjoin	4
Orpigment	3	Farine	6
Antimoine creux	3	Storax	4
Ciperus rond	4	Anis	4
Aristolochia	4	Ciperus rond	4
Cumin	3	Aristolochia ronde	3
Zinzimbre	3	Zinzimbre	4
Poivre	2	Poivre	3
Calamus aromaticus	3	Calamus aromaticus	3
Origan	4	Scavisson	3
Farine	6	Fleur de lavande	2
Riagal	3	Fleur de sauge	2
Sublime	2	Stecas Arabis	2
Arsenic	2	Girofle	6
		Muscade	4
		Cannelle	6

. Forme d'administrer les parfums susdits :

"Premièrement, faut pulvériser les drogues et en composer le parfum, par un mélange proportionné.

Après, celon la grandeur des chambres, dresser un ou deux rolleaux de foin, de la hauteur de quatre doigtz, semer au dessus une poignée de parfum, couvrir le tour derechef aveq un peu de foin, asperger le dessus avec du vinaigre ou bon vin, et ensuite, haussant ce rolleau, aveq

un baston, y mettre le feu de tout côtés ; après avoir au préalable soigneusement fermé les portes et fenêtres, ouvert les coffres et armoires, et dressé sur des perches les meubles infects, voyre les mattelas et les coytres sans les rompre ou laver, prouveu que le mallade ne les ayt sallis. Et suffit que la fumée fasse son effect, du soir au matin, ou du matin au soir, car après cella, on peut fréquenter en assurance la maison infecte".

"S'il est question de parfumer les personnes, suspectz ou convalescentes, neuf jours après la playe consolidée, il faut dresser un roulleau de foin, comme dessus, dans un lieu bien fermé, et se servir, à ceste ocazion, du parfum de santé, souffrant la fumée ou moings une heure, sans autre forme de quarantaine".

"Parfums très suaves et qui ne gastent rien, provu qu'ilz soyent fidèlement administrés".

"Faut prendre garde de sortir du lieu ou le parfum estouffé sera administré, en mesme temps que le feu y aura esté mis, à cauze des paysans qui entrent en la composition, des fumées desquels serait mortelle".

En vérité, la confection des parfums trouvés sur les livres de comptes, nécessitaient à eux seuls une inscription afin d'être en mesure de rendre des comptes à la ville. Il est évident que chacun devait prendre selon ses besoins ce qui lui tombait sous la main comme plantes, herbes, fruits, ou acheter selon ses moyens ce qu'il croyait nécessaire. Aussi les parfums trouvés sur les registres ne correspondent-ils qu'aux achats en gros et non à celui des particuliers.

Une catégorie de médicaments retiendra notre attention :

- Le soufre : ce corps a joué un double rôle ; antiseptique des voies respiratoires et antiparasitaires en détruisant les puces, cause alors bien insoupçonnée du mal.
- L'Arsenic (réalgar, orpiment) dont les vapeurs caustiques pouvaient avoir une "activité antiseptique" mais demandait a être parfaitement dosé...

- L'Antimoine (cru, poudre à canon) était aussi dangereux que son voisin l'arsenic.
- Le Mercure (sublimé, cinabre) n'offrait pas plus de garantie que l'antimoine ou le mercure.
- De l'aconit, belladonne, laurier-cerise... nous dirons simplement que la pensée de les voir manipuler aussi facilement nous fait frémir.

Il nous est facile de comprendre, à la lumière de cette liste de médicaments, que souvent et dans bien des cas, le remède devait faire autant de dégats que le mal. En outre, il n'est pas rare de trouver une ressemblance frappante entre certaines formes cliniques de la peste et certains cas d'empoisonnements par l'une ou l'autre de ces drogues.

° ° °

IV - LA CHARENTE ET LA PLACE DE COGNAC AU DEBUT DU XVIIème SIECLE

La Charente jusqu'à l'ancien régime correspondait en gros à l'ancien Duché d'Angoulème.

Au point de vue Judiciaire on trouve la Sénéchaussée d'Angoulème coupée en deux depuis le règne de FRANCOIS 1er. La sénéchaussée d'Angoulème, proprement dite et la sénéchaussée secondaire de Cognac (partie ouest du département actuel) ; en outre deux prévotés royales : Chateauneuf et Bouteville.

Le domaine royal comprend la Chatellenie d'Angoulème, de Bouteville, de Chateauneuf et la Chatellenie de Cognac ou principauté de Cognac ; dans ces Chatellenies la Justice est rendue au nom du roi.

Toutes les autres terres sont des domaines féodaux, appartenant à des Seigneurs : Chabanais, Ruffec, Jarnac, Barbezieux... avec des Justices Seigneuriales.

Au point de vue administratif, la France est divisée en Généralités avec chacune un Intendant (un vrai super Préfet). L'Angoumois relève alors de la Généralité de Limoges ; plus tard la partie est avec Angoulème dépendra de Limoges alors que Cognac et la partie ouest passeront d'abord à Bordeaux puis à La Rochelle ; au moment de la Peste Cognac relevait de Limoges.

La Province était divisée aussi en Elections (circonscription financière) ; l'Election de Cognac s'étendait au nord jusqu'au Poitou, créée par HENRI II, puis supprimée et rétablie définitivement vers 1635.

Dans l'ensemble les villes de cette époque sont de moyennes importances :

. Angoulème : Capitale de la Province, solidement campée sur son roc pouvait avoir 12 000 habitants vers 1620 ; elle comprenait un gouverneur particulier, en Evéché et un siège Présidial (Tribunal dont le pouvoir civil était plus important que celui des Sénéchaussées). Il faut compter plusieurs couvents d'hommes et de femmes, un collège et un hôpital général.

Pas de véritables industries sauf la papêterie établie aux alentours de la ville, avec des moulins sur les cours d'eau ; tout le commerce se faisant surtout par voie d'eau avec le port de Lhoumeau, considéré comme très important.

L'université d'Angoulème créé par FRANCOIS 1er n'avait jamais réussi à se mettre sur pied ; on note cependant une certaine vie intellectuelle cependant grace à la magistrature et au clergé.

. Cognac : Seconde ville de l'Angoumois, qualifiée de ville royale, pouvait avoir 6 000 habitants vers 1620 ; Chateau avec gouverneur particulier, sénéchaussées secondaires, Tribunal d'Election et maîtrise des eaux et forêts comme à Angoulème.

On compte deux paroisses : St Léger et St Jacques la paroisse St Caprais était réunie à St Léger depuis une dizaine d'années. Un gros couvent de Dames Bénédictines (Prieuré Notre Dame de Grace) groupant 35 religieuse environ sous LOUIS XIII ; on trouve également de nombreuses abbayes de moins d'importance, un couvent de Cordelier et un Couvent de Recollets.

Egalement, un collège et un hôpital : les ressources de ce dernier étaient destinées aux Pellerins et aux vagabonds de passage.

La municipalité, compte 24 membres, reorganisée en 1507 par Louise de SAVOIE, comtesse douairière d'Angoulème par ordonnance datée d'Amboise où elle résidait : 12 Echevins et 12 Conseillers la composaient, le maire était élu parmi l'un de ces 24 membres, pour un an et rééligible.

Les élections avaient lieu le 26 décembre, jour de la St Etienne ; on élisait trois candidats, le roi ou son représentant choisissait l'un des trois.

Petite nobelsse et bourgeoisie forment alors la classe cultivée ; signalons le poète Jacques FAVREAU (1590-1638) auteur de différents poèmes, conseiller à Paris à la cour des Aydes.

Au point de vue économique, Cognac faisait figure de ville riche sous LOUIS XIII, décrite par de nombreux auteurs. Ses ressources agricoles avaient surtout inspiré les vers de Bernard de JAVREZAC :

"On y voit le safran, les noix,
Le chanvre, le foin, les pacâges,
Le laict, les fruits, les jardinages,
Avecque quantité de bois,
En ces agréables meslanges
Je suis trop pauvre de loüanges,
Pour la richesse de ce lieu"...

Dès cette époque, le vignoble était déjà réputé et la région se partageait le chanvre, le blé, le safran ainsi que les cultures fruitières. Les étangs très poissonneux du Solençon fournissaient les énormes carpes des tables seigneuriales et les poissnonniers de la contrée. Le vieux commerce du sel tendait à diminuer d'importance, par contre celui du vin était actif, complété depuis 1610 par celui de l'eau de vie ; quelques marchands bourgeois en font le négoce sans en être pour cela spécialisés.

Jacques FAVREAU nous décrit dans ses poèmes la place des vins dont celui de Cognac, au cours du mariage de LOUIS XIII :

"En outre les vins de Torrans, de Madon, d'Ai,
de Beaume, d'Orléans, de Blois et de Cognac"

Pour le poète Bernard de JAVREZAC :

"Le vin y croit en abondance
et surpasse en excellence
le meilleur cru de Frontignac".

L'industrie peu importante était représentée par deux moulins à blé, un moulin drapier et probablement par quelques petits ateliers fabricant des étamines.

Sous le ministère de RICHELIEU, la région connu une misère intense : Fiscalité écrasante malgré l'Abonny dont bénéficiait Cognac (Cognac ville privilégiée, ne payait aucun impot depuis le règne de FRANCOIS 1er; le privilège avait été révoqué par HENRI IV, d'où réclamations répétées par la ville. LOUIS XIII rétablit ce privilège avec le système de l'albonny : la ville toute entière payait 600 livres par an quelque soit le nombre d'habitants et ceci jusqu'en 1789. Les campagnes par contre, payaient deux à trois mille livres d'impots par an.

Comme figures importantes, nous trouvons parmi les hommes de lettres, le magistrat Nicholas PASQUIER (1561-1631) lieutenant général (Président du tribunal) surtout connu par ses lettres et encore consulté aujourd'hui pour son "histoire générale de la France" ; il était le fils du très célèbre Etienne PASQUIER, premier érudit de son temps et seigneur de Mainxe.

Nous mentionnerons le célèbre chirurgien, François CIZE, né à Cognac d'une famille de chirurgiens, Principal du collège d'Angoulême, et curé de Gimeux ; il fait figure d'homme de lettres à l'époque en traduisant en français l'histoire anatomique d'André du LAURENS qu'il dédiat à Nicholas PASQUIER.

Cognac dans tous les cas fait partie du domaine royal et a été très liée pendant tout le XVIème siècle à la politique des Valois d'Angoulême sortis de ses murs. Jusqu'à la mort de FRANCOIS 1er, Cognac avait connu un siècle d'or, énorme privilège que légua FRANCOIS 1er ; la cour y fit maints séjours.

En 1526 la Ste Ligue contre CHARLES QUINT avait été signée à Cognac et pour la première fois on y avait formulé le droit des peuples à disposer d'eux mêmes.

A partir de 1548, tout s'était gâté, la région avait été dévastée par la révolte de la gabelle ou révolte des "pieds gris".

Le directeur de la gabelle en Guyenne, Jean BOUCHON NEAU, habitant Cognac avait été pris par les séditieux et noyé dans la Charente. Mais Cognac resta ville fidèle en fermant ses portes aux révoltés.

A partir de 1559, la région subit l'influence de la Réforme et Cognac est tour à tour pris par une partie et par l'autre.

En 1565, la Cour réside à Cognac pendant 15 jours, avec le jeune CHARLES IX, Catherine de MEDICIS sa mère et le poète RONSARD.

En 1570, Cognac devient l'une des quatre villes du parti protestant (Traité de St Germain en Lay) avec La Rochelle, Montauban et la Charité sur Loire.

A partir des Bourbons, avec HENRI IV, Cognac et sa région, se trouvent en dehors du circuit historique en étant beaucoup moins mêlées à la grande histoire, toutefois c'est le contre-coup de la fiscalité et de la misère aggravée par l'épidémie de peste. Pendant la fronde, la région pour la dernière fois s'est trouvée mêlée à la grande histoire ; installé à Bordeaux, de l'Ormée, le Grand Condé à des visées sur la vallée de la Charente ; il s'empara de Saintes et de Taillebourg mais échoua devant Cognac après 10 jours de siège. Pour la dernière fois Cognac s'est mêlée aux grands faits historiques au milieu du XVIIème siècle. Certains édits royaux appellent Cognac "Notre bonne ville de Cognac", l'un emploie même la forme : "Notre grande ville de Cognac".

Tout en appartenant à ce que nous pouvons appeler une zone privilégiée, jamais la France à vrai dire n'avait été épargnée. Si les grandes épidémies n'y avaient pas trouvé leur point de départ, elles s'y étaient pourtant développées avec les voyageurs, les marins des ports et les rats noirs venus de l'Ouest et du Proche Orient.

Sans parler des ravages, dont Grégoire de Tours, pour l'époque Mérovingienne, nous a laissé les souvenirs, sans puiser dans les lignes, que pour la période de l'an mille nous ont laissé les chroniqueurs et en particulier le charentais Ademar de CHABANNE, nous pouvons rappeler en quelques lignes, le mal qu'avait fait dans la France de l'ouest la peste noire de 1348-1349.

Nos annalistes nous ont laissé par ailleurs, bien que les détails ne soient point nombreux, quelques indications sur les apparitions, assez souvent répétées, que l'horrible fléau avait fait dans nos contrées :

. Epidémie à Cognac en 1465 :
" dans l'Angoumois vers 1502
" " " en 1515-1516
" à Poitiers en 1580-90
" à Niort en 1600
" de 1629 à Cognac ; celle-ci est quasi Européenne et retiendra particulièrement notre attention.

Puisque nous avons à étudier dans les lignes qui suivent l'épidémie de peste de 1629-31 dans le Cognacais, découvrons ensemble l'atmosphère dans lequel s'est déroulée la maladie.

- L'EPIDEMIE DE PESTE A COGNAC.

Ce pays, c'est avant tout la France moyenne, tant au point de vue climatique que paysages et environnement. Le cadre, c'est en gros le pays d'Angoumois et de Saintonge et plus spécialement la zone marginale des deux provinces.

Rien de prime abord, ne semble y pouvoir favoriser de grandes épidémies ; point de grandes étendues d'eaux stagnantes, point de brusques écarts de température, point non plus de grosses agglomérations populeuses, avec tout un labyrinthe de rues étroites, sales et inondées d'ordures.

Découvrons le document que nous a légué Bernard de JAVREZAC, en nous arrêtant sur l'un de ses poémes datant de 1625 ; il nous dévoile une région où l'air est pur, où les épidémies sont inconnues et les médecins y sont par ce fait inutiles :

"Aussi d'un pouvoir souverin
Comme favorable génie
Il fait que d'une face unie
Le ciel s'y void toujours serin

Ce lieu que la fièvre respecte
Et où l'air jamais ne s'infecte
Nous rend éternelement sins
Et plus heurreus que l'Arabie
Ou que la ville d'Eusébie,
N'a point besoin de médecins.

Ce document, agréable poème ne manque pas de grace et célèbre sur le mode lyrique, avec force emprunts à la mythologie Gréco-Romaine, les charmes et le pittoresque de Cognac et de ses alentours.

Après avoir célébré le calme horizon de Saintonge l'accueillante fraicheur des vallées et des prairies, le poète pensait nous faire oublier par ses louanges flatteuses le dur spectacle d'une réalité qui allait bientôt s'exprimer par les horreurs de la peste et par les horreurs de la guerre.

"La peste se déclara au cours du mois de février 1629, alors que l'émotion causée dans le pays, par le siège de La Rochelle commençait à peine à sa calmer".

Après le siège de La Rochelle, divers détachements de l'armée royale avaient été envoyés dans les principales localités de l'Aunis et de la Saintonge. Cognac avait reçu une de ces garnisons et il n'est pas impossible qu'ils aient propagé le virus.

C'est ainsi, qu'une maladie contagieuse qui sévissait dans la contrée, préoccupait vivement la population et les magistrats de la commmune. Plusieurs personnes, disait on, avaient succombé dans les environs, surtout au village de Boussac. Alors, tous les habitants de Cognac, qui avaient eu des communications avec les gens de cette localité, étaient devenus suspects de porter eu eux le germe de la maladie, aussi demandait-on à grands cris qu'ils fussent éloignés de la ville.

Le Conseil se rassemble aussitôt et "par advis de l'assemblée est arresté que promptement l'on s'informera s'il y a du mal contagieux audict lieu de Boussac, et partant qu'il y aie aucun mal, serait faict déffense aux habitants dudict lieu de venir en ceste ville, et cependant que Antoine LATOUILLE, apoticquaire, vuidera la ville pour trois mois, sur

l'advis que l'on a eu qu'il aurait fréquenté ceux ducdit Boussac, et sera faict garde à la porte des ponts pour empescher que les habitants dudict Boussac n'entrent en ceste ville". (Mézée du 25 février 1629, Reg. 1 307, recto).

La peste produisit tout d'abord un accablement général, parmi une population effrayée qui cherchait à se prémunir contre le fléau. Sans songer aux moyens de le combattre chez ceux qui souffraient on dressa un ensemble de précautions barbares à l'égard des malheureux atteints des moindres symptômes : on ferma étroitement l'accès des murailles aux pauvres habitants de la campagne, punissant par trois mois d'exil un homme qui s'était peut être dévoué pour porter des secours aux malades.

En quelques jours la frayeur est générale : on se répète que la peste est dans la ville, que déjà plusieurs personnes ont succombé. Ainsi sous l'emprise de la peur, dans l'ignorance des moyens curatifs, on isolait les familles soupçonnées seulement d'être atteintes de la maladie régnante ; on forçait le fils d'abandonner son père malade, sous peine d'être chassé de la ville : tous les liens de famille étaient brisés et les plus douces affections méconnues.

Les hommes de l'art eux mêmes ne pouvaient exposer leur vie pour sauver celles des autres ; on était encore sous ce rapport en plein moyen âge.

Cependant le "Mal de Boussac" se propageait dans la ville, ou les secours nécessaires manquaient, puisqu'il était interdit de communiquer avec les malades, d'entrer dans leur maisons.

Alors on eut recours à d'autres moyens devant la progression inévitable de ce fléau et l'on créa un Lazaret en dehors de la ville ; ainsi le procureur suivant l'ordre du Maire : "... il aurait esté à l'instant pourveu à les mettre hors de ceste ville, et esté coupé, pour faire loges et huttes à couvrir lesdictes personnes, le nombre de seize grosses branches d'arbres en le Grand-Parc du roy...".

On peut se faire une idée du triste spectacle que présentaient ces malheureux, arrachés à leur domicile, transportés au dehors, quelque fois sur de simples apparences de maladie, couchés et agonisant sous quelques branches d'arbres à peine garnies de leurs feuilles, qui ne pouvaient les pro-

téger contre l'humidité des nuits. Défense absolue leur était faite de chercher à franchir les fossés ou retranchements ; on leur faisait d'ailleurs porter de la nourriture et des vêtements par des gens de plus mauvais aloi.

Mais, devant cette misère humaine qui devenait insupportable et contraire à tout sentiment humain, le Maire demanda que des médicaments fussent fournis, qu'un chirurgien fut désigné pour les pansements, que des prières publiques fussent faites pour implorer l'assistance divine.

Des prières publiques pouvaient en effet rassurer les esprits alarmés ; tout être qui souffre en priant, espère ; mais être réduit à contraindre la science à venir au secours des souffrances humaines, annonce bien que le VXII siècle ne comprenait pas suffisamment, à Cognac surtout, les sublimes élans de la charité chrétienne et que les praticiens de l'art de guérir ignoraient les devoirs de leur profession.

Au commencement du XVIIème siècle, une ville, cédant à la frayeur générale, méconnaissait les sentiments les plus exquis du coeur humain, chassait ses citoyens, les envoyait mourir sur la lisière d'une forêt. On faisait un simple appel à la commisération publique, alors qu'on menaçait de recourir à des moyens de rigueur, contre les collecteurs chargés de faire rentrer l'impôt mis sur les habitants pour payer habits et souliers à l'armée de La Rochelle.

La nouvelle que la peste était dans la ville s'était bien vite répandue dans tous les environs ; personne n'osait plus apporter de vivres ou d'autres marchandises ; aussi, en présence de la famine, le Maire, en qualité de Chef de la Police intérieure, sanctionna les boulangers de fournir la ville de pain blanc et de pain bis sans quoi "ils paieront au roi trente trois écus et tiers desquels il ne sera fait aucun rabais".

Le pain blanc, "ou rebouté, devra être de pur froment, sans mélange, sous peine de confiscation du pain et d'amende arbitraire". Défense expresse : a aulcun compaignon, pour faire le pain, qui soit taché d'aulcune maladie contagieuse, ainsi sera sain et net de son corps". Le pain devra être placé proprement sur une table.

Les aumones recuillies pour les malades rélégués en dehors de Cognac se trouvèrent épuisés un mois après, et l'assemblée de l'hôtel de ville dut faire un nouvel appel à la charité publique en chargeant les échevins de receuillir "des habitants leurs bonnes volontés pour la nourriture desdictes pauvres personnes, suspectes dudict mal contagieux".

Une population pauvre, affamée, en proie à une maladie contagieuse, pouvant à peine compter sur les secours de la charité publique ; un Corps de ville obligé de lutter sans cesse contre les nouveaux impots, tel était alors le triste état de la ville et des ses environs.

Le Corps de ville se voyait assigner par le nommé Jean DESOLVE, apothicaire, en paiment de trois cents livres, trois sous, six deniers tournois, pour médicaments fournis "à de pauvres habitants que l'on aurait, en la présente année, suivant l'advis de ceux de ladicte maison commune, mis hors de la ville, pour les soupçons que l'on avait qu'ils fussent frappés de mal contagieux".

La maladie faisait aussi des victimes dans les environs : on montait la garde aux portes de la ville pour en exclure les étrangers et qu'une amende de soixante sous serait infligée à tout délinquant.

Le mal augmentait de jour en jour, la garde qui était faite par les habitants et dont les consignes étaient peu respectées fut remplacée par quatre personnes "nommées" par le Corps de Céans" et payés par les habitants plus aisés.

En l'année 1630, ruinée par les impots, par les frais de perception, par les déboursés qui nécessitaient de nombreux procés faits par les hommes de la finance ; forcée d'en voyer fréquemment des délégués pour soutenir ses intérêts à Angoulème, à Limoges, à La Rochelle, aux parlements de Paris et de Bordeaux, la ville ne pouvait secourir le pauvre peuple en proie à la disette et aux maladies.

Le prix du blé augmentait, et comme alors, les marchands ne savaient pas s'approvisionner au loin, la disette se faisant sentir, le peuple murmurait.

Le Maire convoque le Corps de Ville au mois de juin, et décide de visiter les greniers à grains, afin de le distribuer à ceux qui en ont besoin. A l'exaspération que cau-

sait partout le haut prix du blé, se joignaient aussi d'autres graves préoccupations. La ville, depuis longtemps inquiète des progrès des maladies contagieuses, avait en partie relégué hors de ses murs les individus les plus pauvres ; mais il fallait leur donner des secours, et le trésor commun aidé des aumones des citoyens, ne suffisait plus. Le Maire qui s'était fait l'écho des plaintes au sujet de la rareté des grains, ajouta à l'émotion générale, en annonçant le même jour que la contagion sévissait à Angoulême, dans les paroisses de Bouteville, à Foussignac, à Plaizac et dans d'autres localités peu éloignées. Cédant à la peur, on décida de fermer les portes à tous les étrangers qui ne justifieront pas de leur domicile.

Cependant, la misère publique était grande ; plusieurs personnes manquant de pain, parcouraient les champs voisins et y pillaient les fruits et les terres "encemencées en fébvres, vexes et garraube".

Comme la peste continuait dans les environs, et comme on craignait l'invasion dans la ville, le Maire demanda qu'on fit aux portes, une garde plus active.

La prise de La Rochelle avait déjà coûté assez cher à la ville, mais de nouveaux frais de guerre vinrent encore à l'appauvrir alors que l'argent manquait pour secourir les malades et pour fournir des vivres aux pauvres.

Les cris des malades, les plaintes de ceux qui souffraient de faim, les protestations des Echevins, le désespoir des propriétaires ruinés, ne pouvaient toucher les officiers du roi venant réclamer l'impot de dix sept cent soixante livres au cours du mois de décembre 1630 ; Cognac en exposant humblement ses misères ne put rien modifier quant à l'impôt qu'on lui réclamait.

Comme on l'a vu, le Corps de ville, cédant aux plaintes du peuple, avait bien pris certaines mesures relatives à la vente du blé, mais le prix n'en avait pas moins augmenté et la détresse était générale. Il en résulta une interdiction de transporter les grains hors de la province, alors que Cognac était menacée de disette.

Le XVIIème siècle, encore peu avancé dans la science économique ne savait pas qu'en arrêtant le commerce des grains et la circulation, il nuisait surtout aux consommateurs alors qu'à ses portes la maladie frappait toujours ses habitants.

Il faut ajouter à ce tableau pessimiste, l'exil des familles protestantes, à la suite de la prise de La Rochelle, qui se réfugièrent à Cognac et sa province ; ceux qui souffraient de la disette voyaient avec colère ces étrangers contribuer par leur présence à la cherté des grains et donc à leur misère.

Il se trouvait dans la ville un grand nombre d'individus débauchés et ivrognes qui aggravaient ce douloureux spectacle et la misère générale. On appliqua aux pauvres du dehors, la décision déjà prise contre ceux qui souffraient de la peste, on leur interdit l'entrée de la ville, et l'on fit garder les portes.

Chacun se mit en devoir de rechercher les causes du fléau et l'on crut le trouver, en sentant s'exhaler une odeur nauséabonde, d'un lieu profond des retranchements ou les bouchers de la ville jetaient la viande qu'ils n'avaient pu vendre. Ce fut une clameur furieuse par toute la ville, et l'on parlait déjà de faire un mauvais parti à plusieurs d'entre eux. Il ne fallut pas moins que l'intervention des citoyens sensés, pour empêcher l'exaspération de se traduire par des faits.

Un rapport sur les remparts de la ville, nous apprend que les murailles sont en ruines à plusieurs endroits et qu'une maladie contagieuse y sévissait" ; lesquelles ruines proviennent "d'une infinité de fiandes, immondices et d'autres choses, dont lesdictes murailles sont chargées par les habitants, et ainsi que par les **bresches** desdictes ruines plusieurs desdicts habitants et autres s'immiscent d'entrer et de sortir d'icelle le jour et nuict, au subject de quoi il se peut commettre une infinité de crimes, comme larrecins homicides et autres".

Par ces brêches dans la muraille, les pauvres et les étrangers pénétrent dans la ville, ou ils se réfugient chez l'habitant.

La détresse en effet était si grande, par suite de la cherté du blé, des maladies contagieuses qui désolaient la ville et la banlieu, que l'assemblée du même jour convoquée pour y pourvoir, ne put disposer que de huit livres "pour subvenir aux nécessités des pauvres femmes qui n'avaient bien quelconque pour s'alimenter".

Le 4 juin 1631, l'assemblée de l'hôtel de ville, réunie comme toujours au son de la cloche, aloua une somme de douze livres, pour payer les personnes chargées d'éloigner encore des portes de la ville, les habitants soupçonnés d'avoir eu des relations avec les victimes de la contagion. En dépit de cette surveillance, le mal augmentait, il pénétra aussi dans la ville, et le corps municipal fut appelé à prendre de nouvelles mesures de protection, à recourir aux hommes de l'art, cóntre lesquels il s'était montré naguère si sévère.

Le procés verbal de cette séance montre bien à quelles préoccupations étaient livrés le peuple et les magistrats

"A este arrêté que les maistres chirurgiens de la présente ville seront mandés quérir, aux fins d'eslire et choisir l'un d'iceux ; et après qu'ils ont comparu en personne et faict nomination de la nomination d'Isaac SIZE, maistre chirurgien, nous avons iceluy accepté pour traicter et médicamenter lesdicts malades, qui se trouveront frappés et infectés dudict mal"... auquel dict SIZE sera fourni d'une maison et d'un lit et linge requis et drogues et médicaments nécessaires pour lesdicts malades".

On peut croire que le chirurgien désigné devait recevoir dans une maison particulière, ou il couchait lui même, afin de n'avoir pas de communication au dehors.

Le Corps de ville imposa dans ces dures nécessités de nouvelles charges aux citoyens, dont la charité n'avait pu suffire à secourir les malades, et disposait à son gré du dévouement des chirurgiens.

Mais comment un seul homme pouvait-il suffire à cette tâche ? Sans doute le danger qu'il courait était jugé trop grand, pour qu'il le partageât avec d'autres.

Tout porte à croire que la maladie dut faire de nombreuses vistimes. Peut-être même une partie de la population sortit-elle de la ville ou cessa de fonctionner régulièrement l'administration ; car à partir du 10 juin 1631, on ne trouve plus d'assemblée à l'Hôtel de ville que le 26 décembre de la même année.

Le 20 janvier 1632, le Maire Hélie BABIN rendit compte de ce qu'on avait dépensé pour secourir les malades relégués hors des murs.

La maladie n'avait guère atteint jusqu'alors que la classe pauvre, exilée presque tout entière hors de la ville, manquant d'habitations pour se mettre à couvert du froid de la saison, s'abritant sous quelques branches d'arbres recouvertes de paille, de l'autre côté de la rivière à l'entrée du Grand Parc d'où les cris de détresse pouvaient être entendus des habitants de la ville : mais à la fin, la contagion sévit partout ; l'intérieur de la ville paya son douloureux tribut au fléau.

Pouvait-il en être autrement ? L'enceinte trop restreinte, fermée de hautes murailles, qui empêchaient la libre circulation de l'air dans des rues étroites, tortueuses mal pavées ; les immondices déposées çà et là sur les remparts et dans les fossés ; les cimetières placés autour de l'église, si étroits que depuis des siècles on y superposait les cadavres, au point que le sol était presque à la hauteur des maisons voisines ; la coutume d'enterrer dans l'église ou les familles aisées avaient des tombeaux d'où il fallait remuer, mettre à nu des restes souvent à peine consommés, pour faire au dernier venu une place parmi ses ancêtres, tout favorisait les progrès de l'épidémie.

Malgré de nombreuses mesures prophylactiques adoptées à la fin du XVIème siècle, la mortalité restait élevée aussi bien dans les villes que les campagnes. D'après les documents actuels, nous comprenons mieux l'esprit de la population qui en présence de ces calamités se laissait aller à des croyances superstitieuses et à voir partout des choses naturelles.

Alors que la peste sévissait dans la région de Cognac quelques années plus tôt, Agrippa d'Aubigné nous restitue l'état d'esprit de la population en proie au phénomène de la peste alors qu'une affreuse disette désolait le pays. "Nous vîmes descendre sur la bourgade de Beauvais sur Matha une nuée ronde, d'une couleur horrible à regarder. Cette nuée semblait un chapeau qui avait au milieu un ovale de la couleur d'une gorge de coq d'inde, qui vint fondre auprès du clocher ; ce qui eut lieu matin et soir pendant dix huit mois que dura la peste".

Cet exemple résume à lui seul l'état d'esprit de cette population, et l'on comprend qu'en présence de calamités telle que la guerre, la peste et la famine, l'imagi-

nation effrayée dût bien souvent se laisser aller à des croyances superstitieuses et voir partout des choses surnaturelles.

En fait, les belles phrases vantant "les délicieux attraits et les charmes d'une campagne aux sites aimables que nous décrit le poète Bernard de JAVREZAC, cachent mal la misère des classes populaires due en grande partie à la mévente des vins et aux charges fiscales, frappant lourdement paysans, artisans et petits marchands.

Il semble que la peste pendant trois années environ ravagea la ville et les paroisses d'alentour, se trouvait à l'état latent dans la région, alors que les archives de la ville nous dévoilent quelques uns de ses méfaits.

C O N C L U S I O N

C'est en ayant choisi de terminer la question sur l'hygiène de l'époque que nous pensons avoir relaté tout ce qui se rapportait au sujet traité. Nous avons jugé bon de passer sous silence tous les travaux modernes concernant la pharmacie et l'hygiène afin d'insister sur l'intérêt local de la région étudiée, sans en emprunter le caractère général.

En écrivant ce travail, nous nous sommes proposés à l'occasion d'une épidémie à Cognac, en 1629, de jeter un regard et sur la peste à travers l'histoire et sur la prophylaxie à l'époque de l'épidémie décrite.

Si nous avons choisi le XVIIème siècle, c'était pour montrer l'intérêt d'une époque imprégnée par les usages et coutumes du Moyen âge et que son intérêt était d'autant plus grand qu'il annonçait le XVIIIème siècle, dont l'époque perdait son originalité par le fait que le fléau était combattu en tout lieu de la même manière.

Cette étude nous permet de tirer une juste et salutaire leçon ; en tout lieu où éclate le fléau, nous voyons les pouvoirs publics organiser les secours. A Cognac, nous remarquons que dès les premiers jours, le Maire et la Municipalité se soucient de trouver de l'argent pour les victimes et plus tard de leur donner un chirurgien, des hommes de peine, des vivres et des médicaments.

Cette aide fut-elle efficace ? Nous le pensons dans une certaine mesure, car le souci de l'administration et de son Maire furent d'isoler rapidement la ville, puis dans l'enceinte même, de préserver les habitants autant par des interdictions que par des mesures de propreté.

L'avenir leur donnera raison, la peste n'étant pas réapparu à Cognac.

L'évolution des sciences et le dévouement des hommes amenèrent ces derniers à combattre et à prévenir les épidémies plus rapidement, fondant en un grand tout, les aspects si distincts de nos provinces jalouses et de leurs particularités et de leurs coutumes.

Ce n'est pas sans regret que nous abandonnons l'originalité de notre région, qui a su prendre ses responsabilités à une certaine époque en face d'un fléau, qui par la suite allait s'estomper avec les progrès des sciences.

Cette étude nous apporte non seulement une mise au point scientifique sur une période de l'histoire, mais un enseignement moral sur l'aspect psychologique de l'époque, en effet s'il y eut des défaillances individuelles, particulièrement chez les médecins, elle fait briller les sentiments de solidarité, de compassion des dirigeants d'alors, en faveur de leurs compatriotes éprouvés par une terrible calamité.

° ° °

SERMENT

En présence des maîtres de cette École, de mes condisciples, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine.

Je donnerai mes soins à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Reconnaissant envers mes Maîtres, je tiendrai leurs enfants et ceux de mes confrères pour des frères, et s'ils devaient apprendre la médecine ou recourir à mes soins je les instruirai et les soignerai sans salaire ni engagement.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais parmi les hommes. Si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire.

Vu,
Le Président de l'Université de Bordeaux II :
H. BRICAUD

Vu, bon à imprimer,
Le Président de Thèse :
A. SERISE

Vu et permis d'imprimer,
Bordeaux, le 2 juillet 1974
Le Chancelier des Universités :
R. PAULIAN

B I B L I O G R A P H I E

1- ADHEMAR DE CHABANNES.- Chroniques, Lieber Secundus, 91-97.

2- Arch. Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 23 1465 63.

3- Arch. Municipales de Cognac.

4- AUBIGNE (Agrippa d').- Hre Universelle 3 1620.

5- Auteurs divers, Hre de Gap 1966, 178-179.

6- BARBOT (Amos).- Hre Universelle de la Rochelle, 1, Paris-Saintes 1886, 152.

7- BARIETY (M.) et COURY (C.).- Hre de la médecine Paris 1963, 380.

8- BERNUS (P.).- Hre de l'Ile de France, Paris 1934, 108.

9- CALMETTE (J.).- "Les dernières Etapes du Moyen Age Français" Hachette 1944, 31.

10- CALMETTE (J.) et VIDAL (P.).- Hre du Roussillon, la Domination Espagnole Paris, 1931, 168-169.

11- COUSIN (L'abbé).- Hre de Cognac, Jarnac, Segonzac, Bordeaux 1882, 163-168.

12- CUMSTON (C.G.).- Hre de la Médecine du temps des Pharaons jusqu'au XVIIIème siècle Paris 1931, 311-316.

13- DUMESNIL (R.).- Hre Illustrée de la Médecine, Paris 1950, 90.

14- FAVRE (L.).- Hre de la Ville de Niort 1880, 203 et 205.

15- FAVREAU (J.).- Le France consolée, Paris 1625, 57-58.

16- FLAMANT (M.).- L'Art de se conserver : "La santé ou le médecin de Soy mesme" Paris MDCXCII.

17- FORNIER (R.P.).- Hre Générale des Alpes Maritimes ou Cottienes 2, Paris 1891, 167.

18- GALIBERT (L.).- Hre de la République de Venise, Paris 1856, 85.

19- GREGOIRE DE TOURS.- (Oeuvres Complètes) Historia Francorum, Paris 1699, 70 et 291 et 881.

20- JACOBI.- Dictionnaire Universel de la Mythologie, Paris 1846, 391.

21- JOYEUX (C.H.) et SICE (A.).- Précis de Médecine Coloniale de Paris, 1937, 1089.

22- LADOUCETTE (J.C.F.).- Hre, Usages et Dialectes des Hautes Alpes, Paris 1834, 241-242.

23- LALANNE (Abbé).- Hre de Chatellerault et du Chatelleraudais, 2, Chatelleraud 1859 129.

24- LAVALLEE (T.).- Hre des Français depuis le temps des Gaulois jusqu'en 1830, 2, 1860, 24.

25- MABILLE DE PONCHEVILLE (A.).- Lille en Flandre, Paris 1936, 70-71.

26- MARTIN-CIVAT (P.).- Bernard de Javrezac : Cognac en 1625, Poitiers 1962, 17.

27- MARTIN-CIVAT (P.).- Cognac et le Cognacais Pittoresque Poitiers 1972, 47-55.

28- MARVAUD (F.).- Etudes Historiques sur la ville de Cognac et l'Arrondissement, 1, Niort 1870, 241.

29- MARVAUD (F.).- Etudes Historiques sur la ville de Cognac et l'Arrondissement, 2, Niort, 1870, 115-182.

30- MASSIMO Don Milano.- 1, Sante Della Nostre Terre e un eresierca, Verselli 1964, 251-252.

31- MILLOT-CARPENTIER (Dr.).- Etudes Historiques sur la Médecine, Paris 1898, 23.

32- POLLITZER (R.).- La Peste, O.M.S. Genève 1954 11 et 514-525 et 297.

33- SARLAT (Pl.).- Contribution à l'étude de la Thérapeutique de la Peste dans la Haute Vallée de la Durance, Thèse de Pharmacie, Marseille, 1936, n° 3, 35, et 34-35.

34- TORLAIS (J.) (Dr.).- Médecine du Passé en Aunis et Saintonge, La Rochelle 1931, 21.

35- VOLTAIRE.- Essai sur les Moeurs, 2, Paris 1821, 308.

36- ZELLER (J.).- Hre de l'Italie, Ed. 1853, 264.

° ° °

EDITIONS BERGERET 71, rue Leyteire 33000 BORDEAUX
Tél. (56) 91.12.59

TABLE DES MATIERES

	Pages
I - INTRODUCTION	2
II - CONNAISSANCES ACTUELLES DES EPIDEMIES	4
III - HISTORIQUE	9
1°) La Peste à travers les âges	9
2°) Manifestations du fléau	13
3°) Conceptions et Prophylaxie	16
4°) L'homme, la maladie et son traitement	22
IV - LA CHARENTE ET COGNAC AU XVIIIème siècle	28
- La Peste à Cognac	33
V - CONCLUSION	43
VI - BIBLIOGRAPHIE	45

EDITIONS BERGERET,71/73,rue Leyteire 33000 BORDEAUX T.(56)91 12 59